



Fédération suisse d'élevage du cheval de la race
des Franches-Montagnes
Schweizerischer Freibergzuchtverband
Federazione Svizzera d'allevamento
di razza Franches-Montagnes

Communiqué de presse

Fibrose hépatique de Caroli (CLF) – la Fédération suisse agit

La Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM) a décidé de signaler comme tels les mâles porteurs de la CLF et de ne plus approuver de nouveaux porteurs à l'avenir. Avec ces mesures, la propagation du gène porteur de la fibrose hépatique de Caroli dans la population des chevaux franchises-montagnes doit être stoppée.

Signification de la maladie

La fibrose hépatique congénitale (CLF) est une maladie monogénique, récessive ; elle est héréditaire et assez rare ; elle conduit à la dégénérescence des vaisseaux du foie. La fibrose hépatique de Caroli est présente chez diverses espèces. La modification du foie, les signes cliniques et les facteurs héréditaires ont été décrits chez le cheval de la race des Franches-Montagnes pour la première fois en 2000. L'issue de cette maladie chez le cheval des Franches-Montagnes est fatale ; les poulains s'affaiblissent progressivement et périssent à l'âge de 2 à 6 mois. Un projet de recherche commun, réunissant l'Université de Berne, le Haras national, l'HESA de Zollikofen et la FSFM a mis en évidence que la fréquence de l'allèle responsable est d'environ 6%. Si on se base sur ce résultat, il faut s'attendre à voir une dizaine de poulains touchés annuellement par cette maladie sur les 2650 naissances enregistrées.

Étalons touchés et risques

Sur la base d'un test de marqueur génétique indirect, l'étude a montré que 13 étalons étaient porteurs de cette maladie héréditaire, dont 6 appartenant au Haras national suisse. Les étalons appartenant à privés concernés sont : Ecu, Elias, Enjoy, Euridice, Harkon, Helix et Nankin des Aiges. Il s'agit avant tout d'étalons de la lignée d'élevage E ; l'étalon Elu était porteur et il a contribué dans une très large mesure à la propagation du gène défectueux dans la population. Sans mesures contraignantes et rigoureuses, le gène létal pourrait rapidement et de façon massive se propager dans la population de la race des Franches-Montagnes, du fait qu'il s'agit d'une population fermée au niveau de consanguinité élevé. Cela aurait comme conséquence une forte augmentation des cas, des pertes de poulains toujours plus importantes et une détérioration de l'image d'une race saine.

Décisions

Selon l'article 3, alinéa 4 de l'ordonnance fédérale sur l'élevage, **les organisations d'élevage reconnues sont tenues de désigner comme tels les mâles reconnus porteurs de tares héréditaires.** La FSFM a décidé, le 2 novembre 2011, de signaler et de publier les étalons porteurs de la CLF. Les étalons porteurs de la CLF peuvent encore être utilisés mais leurs descendants doivent être testés négatifs pour être admis à l'élevage. Les étalons appartenant à des privés, approuvés en 2010 et 2011, ne sont pas encore tous testés. Jusqu'à la fin de l'année 2011 au plus tard, les tests seront effectués et les noms des éventuels étalons concernés seront publiés. Dès 2012, tous les candidats inscrits pour la Sélection nationale des étalons de Glovelier seront testés ; les sujets positifs ne seront pas admis. A l'avenir, toutes les juments, porteuses de la CLF ou non, peuvent continuer à être utilisées pour l'élevage sans restrictions. Cela est aussi valable pour les autres étalons de la race, y compris ceux de la lignée d'élevage E, qui ont tous donné un résultat de contrôle négatif.

Contacts – renseignements:

Président de la FSFM, Bernard Beuret, tél. 032 / 438 82 48 ou 079 / 390 04 62

Gérant de la FSFM, Stéphane Klopfenstein, tél: 026 / 676 43 42 ou 076 / 583 70 33, e-mail: s.klopfenstein@fm-ch.ch

Avenches, le 7 novembre 2011